

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 02/12/2015
	<i>L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 20	
Dont Présents non votants : 0	Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL
Représentés : 3	
Votants: 23	
Pour: 23	Représentés: Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER
Contre: 0	
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Approches Territoriales Intégrées (ATI)

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le cadre régional FEDER-FSE, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire une approche transversale multithématiques rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre l'Approche Territoriale Intégrée.

La Région souhaite s'appuyer sur les propositions des territoires pour identifier les projets territoriaux adaptés aux objectifs retenus dans les programmes opérationnels des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI).

Par approche territoriale intégrée, la Région entend un projet de territoire durable qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de territoire s'appuyant sur un diagnostic territorial permettant d'établir des priorités d'intervention organisées sur plusieurs thématiques complémentaires et multipartenariales.

Après accord du comité syndical, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a positionné le territoire sur une pré-candidature déposée le 30 mars 2015 ; en mai 2015, le Pays a été sélectionné pour présenter un dossier de candidature au 31 juillet 2015.

Enfin, notre candidature a été retenue et le 20 novembre dernier, le Conseil régional a décidé d'attribuer une enveloppe du Fonds européen de Développement Régional d'un montant de 1 438 709 € répondant à notre sollicitation dans le cadre de la candidature.

A ce titre, une convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'ATI fixe les modalités d'utilisation et d'animation dans un objectif de consommation efficace et effective des fonds européens dont la gestion est confiée à l'Autorité de gestion.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2015
034-253403554-20151210-2015_10_12_13-DE

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur la convention entre la Région Languedoc-Roussillon et le Pays,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la convention entre la Région Languedoc-Roussillon et le Pays, et autorise le Président à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015_10_12_13-DE